

Date de convocation : 30/01/08

Date d'affichage : 30/01/08

Nombre de membres du Comité
Syndical : 77

Nombre de membres en
exercice : 77

Membres présents : 19

OBJET : 2008/C02/01

**Budget Principal
Débat d'Orientations
Budgétaires
Exercice 2008**

Acte rendu exécutoire :

- 8 FEV. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

- 8 FEV. 2008

Et publication le :

- 8 FEV. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

SEANCE DU Mardi 05 Février 2008

L'An Deux Mille Huit
Le 05 Février à 14 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à TROYES.

Présents (19) :

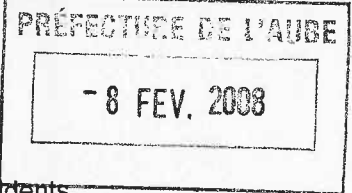
Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Jack HUSSON, Dominique CARTIER, Georges CHARLOT, Christian DUREY, Michel FEIERSTEIN suppléant de M. Yves FOURNIER, Maurice GERVASONI, Yvonne DRIAT suppléante de M. Robert LAUNOY, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Joëlle PESME, Jean-Claude PORTE, Claude RUOTTE, Monique FAGEOT suppléante de M. Serge SPILMANN, Georges THEVENON, Michel TOURNEMEULE.

Absents ou excusés (58) :

Mmes et MM. Jacques AGRAPART, Alain BALLAND, François BAROIN, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Laurent BOULLANGER, Christian BRANLE, Simone BUISSON, Bernadette CAFFE, Michaël CORNET, Philippe DALLEMAGNE, Pierre DELATOUR, Guy DELOISY, Alain DEROIN, Czesława EMOTTE, Francesca FERRE, François FIRKOWICZ, Jean-Michel FRAMERY, Jean-Pierre FRESNAIS, Solange GAUDY, Fernand GODOT, Jacky GOMBAULT, Claude GRADASSI, Christian HERARD, Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, Daniel LAURENT, Jean-François LEROUX, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-Claude MARISY, Arlette MASSIN, Jean-Claude MATHIS, Patrick MAUFROY, Laurence MONTILLOT, Lucien PASQUET, Pierre PESCAROLO, Serge PEYTHIEU, Gilbert PIGNARD, Serge PULA, Yves REHN, Marcel RICHON, Jacques RIGAUD, Dany ROBIN, Guy ROBLOT, Colette ROTA, Marc SEBEYRAN, Denis SIMPHAL, Dominique SOMMESOUS, Colette TABOURET, Christian TRICHE, Claude VISEUR.



Budget Principal - Débat d'Orientations Budgétaires - Exercice 2008

Madame la Présidente rappelle que les dispositions de l'article L.2312-1 alinéa 2 du CGCT renvoi de l'article L.5211-1 « dans les établissements publics de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Ce débat donne lieu à une délibération dont l'unique rôle est de prendre acte qu'il a bien eu lieu, afin de permettre au représentant de l'Etat dans le département de s'assurer que ce préalable à l'adoption du budget de l'exercice en cours a bien été respecté.

Vu les articles L.5211-1 et L.2312-1 alinéa 2 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Sur le rapport de Madame la Présidente,

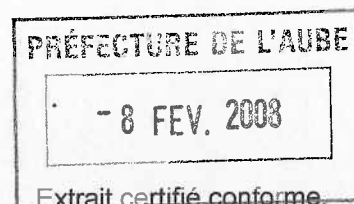
Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
815	0	0

LE COMITE SYNDICAL

PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires du budget principal pour l'exercice 2008.



Troyes, le 07 février 2008
La Présidente,

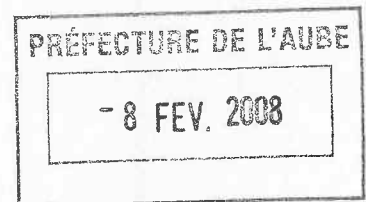


Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SDEDA

COMITE SYNDICAL DU 05 FEVRIER 2008



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

BUDGET PRINCIPAL M 14

I - CADRE DU DEBAT

Dans les établissements publics comme les syndicats mixtes dont une commune comprend plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au comité syndical sur les orientations générales du budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Les objectifs d'un D.O.B sont les suivants :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire n'a **aucun caractère décisionnel** et n'est donc pas sanctionné par un vote. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le débat ne s'organise pas sur la base de chiffres exprimant des propositions précises de dépenses ou d'inscriptions budgétaires.

La discussion porte sur les masses, les priorités et les objectifs.

II - BILAN PROVISOIRE DE L'ANNEE 2007

L'exercice 2007 venant d'être très récemment clos, les chiffres annoncés sont **provisaires** et **indicatifs**.

1) Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement 2006 peut être estimé à 428 000 € dont :

- 80 500 € de charges à caractère général
- 300 000 € de frais de personnel
- 41 000 € d'autres charges de gestion courante
- 2 700 € d'intérêts de la ligne de trésorerie
- et 7 000 € de dotations aux amortissements

2) Recettes de fonctionnement

Elles sont estimées à 529 000 €.

- 90 000 € d'aides (CNASEA) pour les emplois CAE
- 100 000 € ont été refacturées au budget annexe : remboursement des postes des ambassadeurs du tri, de V Marchand et G Hlubina
- 315 000 € de cotisation des collectivités membres (cotisation syndicale de 1 €/hbt) plus le solde de subvention du Conseil Général pour le poste de chargé de mission (23 000 €)
- 135 000 € de remboursement de l'emprunt qui avait contracté pour la réalisation des déchèteries

L'excédent de fonctionnement prévisionnel 2007 est de 200 000 €.

3) Dépenses d'investissement

- 12 000 € : acquisition de mobilier de bureau et de matériel informatique (serveur informatique : 7 000 € et 3 400 € pour les nouvelles lignes téléphoniques numériques dont le numéro vert)
- Les principales opérations restent les opérations pour compte de tiers (déchèteries). 141 500 € ont été mandatés dans le cadre de ces opérations. 1 600 000 € de recettes ont été perçues (acomptes des collectivités et recettes organismes subventionneurs).

4) Recettes d'investissement

- 7 000 € d'amortissements
- 4 600 € de FCTVA pour les investissements réalisés entre 2003 et 2005 (dont régularisation)
- 580 000 € ont été perçus dans le cadre des opérations pour compte de tiers (déchèteries) : acomptes et solde de la participation des collectivités et recettes organismes subventionneurs.

III - PERSPECTIVES 2008

1) Dépenses de fonctionnement

- La masse salariale devrait se stabiliser autour de 300 000 €. Les autres postes budgétaires resteraient également stables par rapport à 2007.

2) Recettes de fonctionnement :

A compter de cet exercice, il n'y aura plus aucune aide à percevoir du Conseil Général de l'Aube (rappel : 41 000 en 2005 et 27 000 € en 2006) ou de l'ADEME (poste de chargé de mission).

- Comme en 2007, il y aura une refacturation du budget principal au budget annexe de 2 postes (comptabilité : Virginie Marchand et suivi caractérisation : Grégory Hlubina) ainsi que les 6 emplois d'ambassadeurs du tri pour un montant de 100 000 €.

- Les aides de l'Etat (CNASEA) pour les emplois aidés des 6 ambassadeurs et le poste de secrétaire sont évaluées à 90 000 €.

Pour participer à l'équilibre 2008, le Comité Syndical devra reprendre la totalité du résultat comptable 2007 estimé à 200 000 €, ce qui permettra de maintenir et de stabiliser la **cotisation à 1 €/habitant** comme en 2005, 2006 et 2007.

3) Sections d'investissement

Les opérations pour compte de tiers (déchèteries) sont définitivement clôturées cette année.

Il serait souhaitable de prévoir des travaux de sécurisation du réseau informatique (protection du câblage informatique et électrique) : 5 000 €

Date de convocation : 30/01/08

Date d'affichage : 30/01/08

Nombre de membres du Comité
Syndical : 77

Nombre de membres en
exercice : 77

Membres présents : 19

OBJET : 2008/C02/02

**Budget Annexe
Débat d'Orientations
Budgétaires
Exercice 2008**

Acte rendu exécutoire :

- 8 FEV. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

- 8 FEV. 2008

Et publication le :

- 8 FEV. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

SEANCE DU Mardi 05 Février 2008

L'An Deux Mille Huit
Le 05 Février à 14 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à TROYES.

Présents (19) :

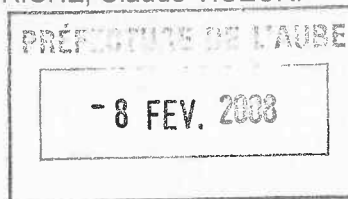
Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Patrick DYON, Jean WEINLING, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Jack HUSSON, Dominique CARTIER, Georges CHARLOT, Christian DUREY, Michel FEIERSTEIN suppléant de M. Yves FOURNIER, Maurice GERVASONI, Yvonne DRIAT suppléante de M. Robert LAUNOY, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Joëlle PESME, Jean-Claude PORTE, Claude RUOTTE, Monique FAGEOT suppléante de M. Serge SPILMANN, Georges THEVENON, Michel TOURNEMEULE.

Absents ou excusés (58) :

Mmes et MM. Jacques AGRAPART, Alain BALLAND, François BAROIN, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Laurent BOULLANGER, Christian BRANLE, Simone BUISSON, Bernadette CAFFE, Michaël CORNET, Philippe DALLEMAGNE, Pierre DELATOUR, Guy DELOISY, Alain DEROIN, Czeslawa EMOTTE, Francesca FERRE, François FIRCOWICZ, Jean-Michel FRAMERY, Jean-Pierre FRESNAIS, Solange GAUDY, Fernand GODOT, Jacky GOMBAULT, Claude GRADASSI, Christian HERARD, Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, Daniel LAURENT, Jean-François LEROUX, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-Claude MARISY, Arlette MASSIN, Jean-Claude MATHIS, Patrick MAUFROY, Laurence MONTILLOT, Lucien PASQUET, Pierre PESCAROLO, Serge PEYTHIEU, Gilbert PIGNARD, Serge PULA, Yves REHN, Marcel RICHON, Jacques RIGAUD, Dany ROBIN, Guy ROBLOT, Colette ROTA, Marc SEBEYRAN, Denis SIMPHAL, Dominique SOMMESOUS, Colette TABOURET, Christian TRICHE, Claude VISEUR.



Budget Annexe - Débat d'Orientations Budgétaires - Exercice 2008

Madame la Présidente rappelle que les dispositions de l'article L.2312-1 alinéa 2 du CGCT renvoi de l'article L.5211-1 « dans les établissements publics de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Ce débat donne lieu à une délibération dont l'unique rôle est de prendre acte qu'il a bien eu lieu, afin de permettre au représentant de l'Etat dans le département de s'assurer que ce préalable à l'adoption du budget de l'exercice en cours a bien été respecté.

Vu les articles L.5211-1 et L.2312-1 alinéa 2 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Sur le rapport de Madame la Présidente,

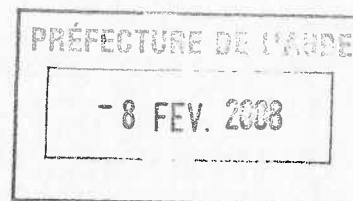
Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
815	0	0

LE COMITE SYNDICAL

PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires du budget annexe pour l'exercice 2008.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 07 février 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

BUDGET ANNEXE M 14

I - BILAN PROVISoire DE L'ANNEE 2007

Ce budget retrace uniquement les écritures comptables liées à la compétence « traitement » des ordures ménagères. Le **coût de la collecte reste de la compétence des collectivités membres.**

1) Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement 2007 est arrêté approximativement à la somme de 8 870 000 € sans prendre en compte les factures des mois de novembre/décembre 2007 qui peuvent être estimées à 1 200 000 €.

- ↳ dont l'étude UTT (étude prospective) achevée au 31/12/2007 pour un montant de 75 000 € HT
- ↳ 6 651 000 € de tri des déchets traitement des OM, déchets verts, ... sans prendre en compte les 2 derniers mois de l'année estimés à 1 200 000 €
- ↳ 100 000 € de personnel (6 ambassadeurs, V Marchand et G Hlubina)
- ↳ 1 319 000 € d'aides EE / Adelphe reversées aux collectivités : 4 trimestres 2007 + liquidatif 2006 + subventions à la communication
- ↳ 765 000 € de rachat matières (4 trimestres + solde 2006)
- ↳ 40 000 € de titres annulés sur l'exercice 2007 (trop versé des 12^{ème} reversés aux collectivités)

2) Recettes de fonctionnement

Elles correspondent au coût de la part « traitement » des contrats des collectivités membres.

- ↳ 1 516 000 € d'aides EE (4 trimestres 2007 + liquidatif 2006 + aides pour les ambassadeurs 2005 et 2006 + subventions relatives à la communication) dont 1 319 000 € reversés aux collectivités (4 trimestres 2007 + liquidatif 2006 + subventions relatives à la communication)
- ↳ liquidatif 2007 estimé courant 1^{er} trimestre 2008 et qui sera versé en avril-mai 2008
- ↳ 2 084 000 d'aides EE / Adelphe et de rachat matière perçus (il manque 1 trimestre de rachat matières)
- ↳ 137 000 d'aides EE pour l'étude diagnostic UTT

3) Sections d'investissement

- ↳ 2 300 € matériel informatique (2^{ème} ordinateur portable des ambassadeurs)

II - PERSPECTIVES 2008

1) Dépenses de fonctionnement

Le montant prévisionnel s'arrêterait à la somme de 11 000 000 € avec les éléments suivants :

- coût de tri des déchets valorisables, transport et traitement des OM pour les contrats départementaux : 8 000 000 € (coût 2007 : 7 850 000 €)
- Le solde de l'étude d'optimisation (UTT) pour un montant de 6 733 €. Le coût total sera subventionné par Eco Emballage à 0,50 €/hbt soit environ 137 000 €
- 1 500 000 € d'aides EE (4 trimestres 2008 + liquidatif 2007) reversées aux collectivités
- 1 100 000 € de rachat matières (4 trimestres 2008 + liquidatif 2007).
- Refacturation du budget principal au budget annexe de 2 postes (comptabilité : Virginie Marchand et suivi caractérisation : Grégory Hlubina) et des emplois des ambassadeurs du tri.

2) Recettes de fonctionnement :

Une somme identique à celle de la section de dépense de fonctionnement sera inscrite.

Les aides Eco Emballages et Adelphe et le rachat des matières par les filières agréées dans le cadre du barème D, seront inscrits dans cette section.

Une subvention complémentaire estimative de 137 000 € sera perçue d'EE pour la 2^{ème} phase de l'étude de l'UTT (étude d'optimisation)

3) Sections d'investissement

Il sera proposé d'inscrire de nouveau, pour cet exercice, des travaux d'aménagement du poste de transfert des Ecrevolles (estimatif de 110 000 € HT) : réfection de la voirie de sortie du bâtiment et travaux de sécurité incendie.

